



ADDITIF RECTIFICATIF N°01

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 000001/AONO/J/CRPM/2024 du 26 février 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE BITUMAGE DES ROUTES : TRONCON 1 : SAVANA MOKOLO FERME- ANTENNE SANTA MARIA, BRETELLE ET AMORCES ; TRONCON2 : SAVANA MOKOLO DERRIERE MAISON-LIMITES FOUGEROLE, Y COMPRIS CONTRUCTION D'UN DALOT, BRETE E ET AMORCES dans la Région du Centre.

FINANCEMENT: BIP MINTP- EXERCICE 2024

Le Gouverneur de la Région du Centre, Maître d'Ouvrage Délégué, lance pour le compte de l'Etat du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux sus indiqués.

Les rectificatifs suivants sont apportés à l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné:

AVIS D'APPEL D'OFFRES, RPAO et GRILLE

<u>Au lieu de :</u>	<u>Lire plutôt :</u>
<p><u>Critères éliminatoires</u></p> <p>d) Non justification de la possession en propre ou en location de l'un des matériels minimums suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un finisher ; • Un compacteur à pneu ou à rouleau vibrant ; • Une niveleuse ; • Un camion benne ; • Une répondeuse à liant ; • Un camion gravillonneur. 	<p><u>Critères éliminatoires</u></p> <p>d) Non justification de la possession en propre ou en location de l'un des matériels minimums suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un compacteur à pneu ou à rouleau vibrant ; • Une niveleuse ; • Un camion benne ; • Une répondeuse à liant ; • Un camion gravillonneur.

8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Au lieu de :

- Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu auprès de l'Autorité Contractante (**Gouverneur de la Région du Centre porte 107**) sur présentation d'une quittance de reversement d'une somme non remboursable **de cent mille (100 000) F CFA au Trésor Public** représentant les frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

Lire plutôt :

- Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu auprès de l'Autorité Contractante (**Gouverneur de la Région du Centre porte 107**) sur présentation d'une quittance de reversement d'une somme non remboursable **de cinquante mille (50 000) F CFA au Trésor Public** représentant les frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

Au lieu de :

ARTICLE 6 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

- la Constitution de la République du Cameroun ;
- la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- la Loi n° 96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier modifié et complété par les lois n° 98/011 du 14 juillet 1998 et 2004/021 du 22 juillet 2004 ;
- la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- la loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
- la Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code Minier, et mise en application par le Décret n° 2002/048/PM du 26 mars 2002 ;
- la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024;
- Le Code minier ;
- le Décret 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
- Décret N°2012/075 de la 08/03/2012 portante organisation du Ministère des Marchés Publics.
- le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics;
- le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 portant Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) ;
- la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- la Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration du système des Marchés Publics ;
- la Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
- La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

- la Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2024.
- les DTU pour les travaux de bâtiment ;

Lire plutôt :

ARTICLE 6 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES

- la Constitution de la République du Cameroun ;
- la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- la Loi n° 96/07 du 8 avril 1996 portant protection du patrimoine routier modifié et complété par les lois n° 98/011 du 14 juillet 1998 et 2004/021 du 22 juillet 2004 ;
- la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- la loi n° 2000/10 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
- la Loi n° 001 du 16 avril 2001 portant Code Minier, et mise en application par le Décret n° 2002/048/PM du 26 mars 2002 ;
- la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024;
- Le Code minier ;
- le Décret 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2005/577 du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
- Décret N°2012/075 de la 08/03/2012 portante organisation du Ministère des Marchés Publics.
- le Décret N°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics;
- le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 portant Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) ;
- La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- la Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2024.
- les DTU pour les travaux de bâtiment ;

PIECE 7 : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE)

Au lieu de :

DEVIS ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE BITUMAGE DES TRONCONS DE ROUTES: TRONCON 1: - SAVANA MOKOLO FERME - ANTENNE SANTA MARIA, BRETELLE ET AMORCES; TRONCON2: - SAVANA MOKOLO DERRIERE MAISON - LIMITE FOUGEROLE Y COMPRIS CONSTRUCTION D'UN DALOT, BRETELLE ET AMORCES (865 M).

DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX

N° Prix	DESIGNATIONS	U	Qtés	PU	MONTANTS
000	SERIE 000 : INSTALLATIONS				
TM001	Installation de chantier y compris projet d'exécution et plan de recollement	ff	1,00		
TM002	Amenée et Repli	ff	1,00		
	SOUS-TOTAL SERIE 000				
100	SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASEMENTS				
TM108a	Remblai en graveleux latéritique	m ³	804		
TM110	Mise en forme de la plate forme	m ²	4 715,00		
	SOUS-TOTAL SERIE 100				
200	SERIE 200 : CHAUSSEE				
TM209a	Couche de base en grave lateritique	m ³	640,80		
TM209c	Couche de base en grave concassés 0/31,5	m ³	79,02		
TM213b	Imprégnation sablée	m ²	4800,00		
TM214b	Couche de roulement en Enduits superficiels (bicouche)	m ²	4800,00		
	SOUS-TOTAL SERIE 300				
300	SERIE 300 : ASSAINISSEMENT - DRAINAGE				
TM311	Descente d'eau en béton légèrement armé	ml	32,00		
TM313	Fossés bétonné de 50x50	ml	299,00		
	SOUS-TOTAL SERIE 300				
400	SERIE 400 : OUVRAGES D'ART				
TM401a	Dalot en béton armé 2,00x2,00 m	ml	7,00		
TM402a	Tête de dalot en béton armé 2,00x2,00	u	2,00		
TM417	Perrés maçonnés	m ²	75,00		
TM426b	Dalette 50x50 en béton armé dosé à 400 kg/m ³	ml	21,00		
TM441	Etudes géotechniques et d'exécution	ff	1,00		
	SOUS-TOTAL SERIE 400				
SERIE 000 : INSTALLATIONS					
SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASEMENTS					
SERIE 200 : CHAUSSEE					
SERIE 300 : ASSAINISSEMENT - DRAINAGE					
SERIE 400 : OUVRAGES D'ART					
MONTANT TOTAL HT					
MONTANT TVA (19,25%)					
MONTANT TOTAL TTC					

Lire plutôt

DEVIS ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE BITUMAGE DES TRONCONS DE ROUTES: TRONCON 1: - SAVANA MOKOLO FERME - ANTENNE SANTA MARIA, BRETELLE ET AMORCES; TRONCON2: - SAVANA MOKOLO DERRIERE MAISON - LIMITE FOUGEROLE Y COMPRIS CONSTRUCTION D'UN DALOT, BRETELLE ET AMORCES (865 M).

DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX

N° Prix	DESIGNATIONS	U	Qtés	PU	MONTANTS
000	SERIE 000 : INSTALLATIONS				
TM001	Installation de chantier y compris projet d'exécution et plan de recollement	ff	1,00		

TM002	Amenée et Repli	ff	1,00		
SOUS-TOTAL SERIE 000					
100	SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASEMENTS				
TM108a	Remblai en graveleux latéritique	m ³	1500,03		
TM110	Mise en forme de la plate forme	m ²	4 715,00		
SOUS-TOTAL SERIE 100					
200	SERIE 200 : CHAUSSEE				
TM209a	Couche de base en grave lateritique	m ³	662,52		
TM209c	Couche de base en grave concassés 0/31,5	m ³			
TM213b	Imprégnation sablée	m ²	3000,00		
TM214b	Couche de roulement en Enduits superficiels (bicouche)	m ²	3000,00		
SOUS-TOTAL SERIE 300					
300	SERIE 300 : ASSAINISSEMENT - DRAINAGE				
TM311	Descente d'eau en béton légèrement armé	ml	32,00		
TM313	Fossés bétonné de 50x50	ml	299,00		
TM314	Enrochements	m ³	80		
SOUS-TOTAL SERIE 300					
400	SERIE 400 : OUVRAGES D'ART				
TM401a	Dalot en béton armé 2,00x2,00 m	ml	0,00		
TM402a	Tête de dalot en béton armé 2,00x2,00	u	0,00		
TM401e	Dalot double en béton armée 2 x2 x1,5	ml	7		
TM402e	Tête de Dalot double en béton armée 2 x2 x1,5	u	2		
TM407	Fouilles en terre ordinaire ou en lit de rivière	m ³	100		
TM417	Perrés maçonnés	m ²	75,00		
TM426b	Dalette 50x50 en béton armé dosé à 400 kg/m ³	ml	21,00		
TM441	Etudes géotechniques et d'exécution	ff	1,00		
SOUS-TOTAL SERIE 400					
SERIE 000 : INSTALLATIONS					
SERIE 100 : NETTOYAGE ET TERRASEMENTS					
SERIE 200 : CHAUSSEE					
SERIE 300 : ASSAINISSEMENT - DRAINAGE					
SERIE 400 : OUVRAGES D'ART					
MONTANT TOTAL HT					
MONTANT TVA (19,25%)					
MONTANT TOTAL TTC					

Le reste sans changement.

Yaoundé, le **27 MARS 2024**

Copie :

- MINMAP/DGMI (pour information)
- DRMINMAP/CE
- DRMINPAT/CE (pour information et affichage)
- PRESIDENT/ CRPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour affichage et mémoire)

